



C A M P A G N E  
**ALIMENT TERRE**

© Bertramz



**FICHE PÉDAGOGIQUE - NOUADHIBOU : LES POISSONS NE FONT PAS L'AMITIÉ**



Comité Français pour  
la Solidarité Internationale  
32 rue Le Peletier - 75009 Paris  
Tél. : 01 44 83 88 50

[www.cfsi.asso.fr](http://www.cfsi.asso.fr)  
[www.alimenterre.org](http://www.alimenterre.org)  
[www.festival-alimenterre.org](http://www.festival-alimenterre.org)



## Sommaire

<b>LE FILM.....</b>	<b>2</b>
Synopsis .....	2
Notre avis .....	2
Le réalisateur .....	2
Intention de l’auteur et contexte de tournage .....	3
Scénario et séquençage .....	3
Présentations des protagonistes et intervenants principaux .....	4
Récompenses .....	5
<b>LA THÉMATIQUE .....</b>	<b>5</b>
Mots clés.....	5
Pays concernés .....	5
Chiffres clés.....	5
Contexte et actualité .....	6
<b>POUR PREPARER LE DEBAT .....</b>	<b>10</b>
Profils d’intervenants potentiels .....	10
Questions d’entrées dans le débat .....	11
<b>POUR ALLER PLUS LOIN.....</b>	<b>11</b>
Campagnes en cours .....	11
Ressources.....	11
D’autres films sur le sujet.....	12
Jeux et animations .....	12

FICHE PÉDAGOGIQUE  
« Nouadhibou, les poissons ne font pas l’amitié »



## LE FILM

### Synopsis



Dans le port de Nouadhibou, des milliers de pêcheurs artisans sont confrontés à l'épuisement des ressources et doivent prendre de plus en plus de risques pour rapporter du poisson. De gros chalutiers industriels européens capturent d'énormes quantités de poissons dans le cadre du plus gros contrat de pêche au monde. Mais un nouvel acteur apparaît, la Chine, qui séduit de plus en plus le gouvernement mauritanien, parce qu'elle réalise des investissements. Mais cela n'arrange pas les affaires des pêcheurs artisans...

### Notre avis

Un film pédagogique et bien fait, aux images et sons magnifiques, qui présente dans un temps court les principaux enjeux autour de la surpêche, le rôle de la pêche pour les populations locales aussi bien au niveau économique que pour la sécurité alimentaire, la tension entre qualité et quantités massives destinées à l'exportation et disponibilité en poisson sur les marchés locaux, les quotas, le rôle de l'Etat... A noter le témoignage fort d'un pêcheur mauritanien, Arouna, sur l'entrée en force de la Chine dans le secteur de la pêche en Mauritanie et la perte de terrain de l'Union Européenne, sa vision de l'aide au développement. L'exemple de Nouadhibou en Mauritanie illustre bien le thème de « l'accaparement de la mer » et des ressources halieutiques par des pays plus riches et gros consommateurs de poissons.

### Le réalisateur

François Reinhardt est un cinéaste français né il y a une quarantaine d'années. Après un DEUG en Sociologie à l'Université de Bordeaux 2, il se spécialise en journalisme reporter d'images. En Janvier 1995, il crée la chaîne télévisée CAP TV et est le correspondant dans le sud-ouest de la France des agences internationales WTN et Reuter's TV. Il est l'auteur de nombreuses réalisations dont principalement

- Australie : les cow-boys de la mer (en cours) ;
- Le Normandie assassiné, 2011 ;
- Le jour de la méduse, 2009 ;
- Chine : le jour des méduses (26'), Hikari Films, 2009 ;
- Les îlotiers de Hong Kong (26'), Hikari Films, 2007 ;
- Chine : l'empire des perles (26'), Hikari Films, 2007 ;
- Yangshan, le port de la démesure (26'), Hikari Films, 2007 ;
- Macao : l'envers du jeu (8'), Hikari Films, 2007 ;
- Chine : le retour à la mer (26'), Hikari Films, 2006 ;
- La balade de l'huître, 2005 ;
- La route de l'huître (26'), LPBV (« Elle est pas belle la vie » production), 2005.





## Intention de l'auteur et contexte de tournage

Tout a commencé en août 2011 par un reportage de Laura Martel (RFI), consacré au chantier de démantèlement des épaves du port de Nouadhibou. François Reinhardt sent qu'il y a là, visuellement, une très belle matière. 70 épaves, parfois très anciennes, à l'endroit précis où "La Méduse" a fait naufrage : un sujet évocateur et enthousiasmant ! Il pense alors réaliser un reportage sur ce grand chantier. En faisant des recherches, il se rend compte que cet enlèvement d'épaves est une façon pour l'Union Européenne (UE) de marquer les esprits, de montrer à la population locale un aspect très concret de sa coopération avec la Mauritanie. Enlever des carcasses rouillées qui encombrant la baie et rendent périlleuse la navigation, permet au port de Nouadhibou de retrouver un fonctionnement normal et cela est bien visible.

Les dimensions économiques et diplomatiques du sujet ont alors pris le dessus sur le simple démantèlement des épaves. Ce mode d'action, inhabituel pour l'UE, a beaucoup intrigué le réalisateur. D'ordinaire, la diplomatie européenne ne cherche pas la visibilité, elle est plus discrète, et son aide financière s'accompagne de règles éthiques fondamentales, comme le respect des droits de l'homme. Le contexte explique ce coup spectaculaire : le renouvellement fin juillet 2012, pour l'UE, d'un accord de pêche lui permettant d'exploiter les eaux mauritaniennes. Le précédent accord prévoyait un bail d'une durée de 4 ans avec des prises contrôlées et des quotas précis, contre environ 350 millions d'euros. C'était alors le plus important accord de pêche signé par l'UE dans le monde, un accord essentiel, tant pour l'UE que la Mauritanie. Or une société chinoise de farine de poissons venait de négocier un accord avec le gouvernement mauritanien, pour une exploitation sur 25 ans et contre "seulement" 100 millions d'euros. La société, implantée à Nouadhibou, promettait aussi d'employer une forte main d'oeuvre locale, notamment des femmes.

Sur fond de pillage international - plus ou moins organisé - des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest, le reportage devait donc surtout montrer le bras de fer entre deux modèles de coopération en Afrique.

Le tournage du film s'est globalement déroulé dans de bonnes conditions. Le réalisateur et son équipe ont obtenu un visa et des documents officiels pour se rendre à Nouakchott et Nouadhibou, grâce à l'UE et à ses partenaires locaux, notamment la société néerlandaise Mammoet qui orchestre les travaux d'enlèvement d'épaves. Les autorités locales les ont laissés travailler sans difficulté. Une fois sur le terrain, malgré les récents enlèvements et le risque élevé entre Nouakchott et Nouadhibou, le tournage s'est bien déroulé. Tous les protagonistes ont remarquablement joué le jeu, toutes les parties ont accepté de parler. Cela est devenu rare.

La plus belle rencontre du réalisateur reste Arouna, pêcheur militant, qui porte en lui l'espoir du maintien d'une pêche locale, artisanale et prospère.

## Scénario et séquençage

Un pêcheur artisanal mauritanien, Arouna, vous accompagne tout au long du film à la découverte des enjeux de l'exploitation des eaux mauritaniennes.

### Les eaux mauritaniennes, objet de toutes les convoitises

**00: 03: 38 à 00: 08: 36**

Cette séquence s'intéresse en particulier à l'accaparement des eaux mauritaniennes par les navires français, allemands, russes, chinois, etc. Ces pays industrialisés ont la main mise sur la richesse halieutique du pays, qu'ils pillent en utilisant de gros navires usines. Ces navires usines peuvent capturer jusqu'à 250 tonnes de poissons par jour, tandis qu'une pirogue artisanale ne capture qu'une demi-tonne de poissons en dix jours ! Ce



raclage des fonds maritimes mauritaniens se fait avec la complicité des autorités mauritaniennes qui compromettent la sécurité alimentaire de leur pays.

### **L'exploitation malicieuse des eaux mauritaniennes par la Chine**

**00:08:40 à 00:17:20**

La nouvelle alliance sino-mauritaniaise est à première vue gagnant / gagnant. La stratégie chinoise consiste à construire des infrastructures (hôpitaux, routes, stades, etc.) et à investir dans le pays en échange d'accords de pêche signés entre les deux parties. Aux yeux d'Arouna, cette forme d'exploitation des eaux semble plus acceptable que le pillage des européens. Les chinois tiennent tout particulièrement à rénover le port de Nouadhibou, ce qui leur permet d'amarrer de plus en plus de gros bateaux prêts à être « lâchés » sur les eaux...

### **Les stratégies de l'UE pour garder sa place de premier partenaire pour la pêche de la Mauritanie**

**00:18:33 à 00:22:30**

Cette séquence présente les stratégies déployées par l'Union européenne pour conserver sa place de premier partenaire de la Mauritanie en matière de pêche. Son « statut », très convoité par la Chine, qui ne s'en cache pas, est remis en question par le gouvernement mauritanien. Ce dernier considère que les européens pillent les ressources sans rien investir en retour dans le pays. L'Union européenne a financé un projet de 28,5 millions d'euros pour débarrasser les fonds mauritaniens encombrés par de nombreuses épaves de bateaux. Celles-ci engendrent des risques d'accidents non négligeables lors des marées hautes. Une équipe est chargée de cette mission. Malheureusement, aucun transfert de compétences pour initier les mauritaniens à cet art n'est effectué. Cette présence n'a aucune retombée économique sur le pays. Mais les Néerlandais espèrent qu'à terme, leur action permettra d'élargir le port qui sera alors capable d'accueillir de plus gros navires, dont les leurs.

### **Présentations des protagonistes et intervenants principaux**

**Arouna :** pêcheur artisan mauritanien qui comprend bien les enjeux liés aux ressources halieutiques de son pays et le pillage des eaux par les occidentaux et asiatiques. Même s'il est contre ces pillages qui menacent la sécurité alimentaire de son pays, il préfère les exploitants chinois qui investissent dans son pays (construction d'infrastructures ou hôpitaux).

**L'équipe de chercheurs océanographes :** constate que les eaux maritimes mauritaniennes, ressource alimentaire importante, se fait piller sous leurs yeux impuissants. Elle aimerait alerter l'opinion publique sur la catastrophe qui pèse sur la surexploitation des eaux mauritaniennes.

**Militants de Greenpeace :** une équipe de militants peint sur les navires-usines le mot «pilleur» pour conscientiser l'Union européenne de la capacité de ratissement de sa flotte. Ils multiplient les coups de force et les campagnes de sensibilisation sur les eaux mauritaniennes.

**L'attachée commerciale à l'Ambassade de Chine en Mauritanie :** souhaite que la Chine devienne le premier partenaire mauritanien pour la pêche. Les chinois rénovent les quais pétroliers et construisent un port en Mauritanie, des hôpitaux et d'autres infrastructures, pour s'attirer les faveurs du gouvernement mauritanien.

**Une société néerlandaise :** chargée de débarrasser les eaux mauritaniennes des épaves. Il s'agit d'un « don » de 28 millions d'euros pour enlever les 74 épaves échouées dans les eaux mauritaniennes. Le nettoyage des eaux diminuerait les accidents et permettrait l'agrandissement du port ayant ainsi des retombées économiques à long terme.



**Un journaliste mauritanien** : pense que la Chine a asséné un coup fatal à la pêche mauritanienne avec le raclage des fonds marins.

**Diplomate allemand** : estime que le modèle européen d'exploitation des eaux est durable et que Greenpeace devrait également dénoncer les asiatiques.

## Récompenses

---

Le film a été sélectionné lors de la 6ème édition du Festival International de Films « Pêcheurs du Monde » qui s'est tenue du 12 au 24 mars 2013 à Lorient.

## LA THÉMATIQUE

### Mots clés

---

#### Surpêche / Exploitation des eaux / Sécurité alimentaire

Pêche industrielle / Pillage des eaux / protocole d'exploitation des eaux / accords de pêche

### Pays concernés

---

- Mauritanie
- Chine
- Pays-Bas
- France
- Allemagne

### Chiffres clés

---

**Un pêcheur** artisanal attrape **une demi-tonne de poissons en dix jours**. **Un navire-usine** peut en capturer **250 tonnes par jour**.

Contre **100 000 dollars US**, la Chine peut **exploiter les eaux mauritaniennes sans limitation de tonnage**. En échange, la Chine consent à réaliser des investissements en Mauritanie.

Près de **70 % des produits** de la pêche du Sénégal sont **expédiés vers l'Europe**. Celle-ci importe (tous pays confondus) 15,5 milliards d'euros de poisson. La Mauritanie exporte plus de tonnes de poissons vers l'Europe.<sup>1</sup>

La contribution du poisson à l'alimentation mondiale a atteint un niveau sans précédent, de près de **17 kilos par habitant** en 2010 : le poisson assure au moins 15 % des besoins moyens en protéines animales de plus de 3 milliards de personnes<sup>2</sup>.

70 % de la pêche internationale s'opère sur seulement 9 espèces<sup>3</sup>.

Les captures ont atteint un seuil infranchissable d'environ 90 millions de tonnes depuis les années 90.

---

<sup>1</sup> CTA, 2006

<sup>2</sup> Rapport FAO, 2010

<sup>3</sup> Rapport FAO, 2010



La flotte mondiale a une capacité de pêche deux fois et demie plus importante que ce que peuvent fournir les océans.

Près de **80 % des stocks sont en danger d'effondrement** (52 % complètement exploités, 32 % surexploités, épuisés, ou en reconstitution)<sup>4</sup>.

## Contexte et actualité



« Selon des études récentes du ministère mauritanien de la pêche, les ressources halieutiques ont fortement baissé, en raison de la surpêche. Un arrêt biologique de 30 jours a été imposé à partir du 16 Mai 2013 »



### La Mauritanie, carte d'identité de sa façade maritime

La Mauritanie possède une façade maritime de 750 km de long. Ses eaux territoriales nationales (200 miles marins) sont classées parmi les plus poissonneuses du monde. Le secteur de la pêche artisanale, dont l'apport se chiffre à 150 millions de dollars US par an, offre 15 000 emplois et utilise plus de 3 500 embarcations traditionnelles. Ce secteur représente environ 58 % des exportations de la Mauritanie et génère plus de 10 % du PIB. Les revenus de la pêche constituent 29 % des recettes du Trésor public et une source importante de devises, atteignant 200 millions de dollars US par an<sup>5</sup>.

### Les accords de pêche : les poulpes africains dans les mailles des filets étrangers

Les Accords de partenariat de pêche (APP) sont les principaux canaux de pillage des eaux. Leur ratification condamne le pays signataire à une exploitation déraisonnée de ces eaux et autorise des flottes entières de bateaux européens, russes, chinois à venir légalement surexploiter les ressources halieutiques de la Mauritanie, du Maroc, de la Guinée ou du Sénégal. Au sortir de la colonisation, les États d'Afrique ont investi dans le développement d'une industrie de pêche nationale, au détriment de la pêche artisanale. Mais les flottilles industrielles sont coûteuses. À la fin des années 1970, le secteur de la pêche n'échappe pas aux effets dévastateurs des programmes néolibéraux d'ajustements structurels, imposés par les institutions financières internationales. Ces programmes ont déséquilibré profondément la filière : les États africains - dont les besoins en devises augmentent - privilégieront dès lors les exportations, au détriment de la consommation locale, et la signature d'accords de pêche avec compensation financière. Depuis, les puissances maritimes tirent un maximum de profit de cette situation. L'accès aux eaux africaines, extrêmement poissonneuses, est un enjeu stratégique primordial pour l'Europe. La Politique commune de la pêche (PCP) européenne limite les captures dans les eaux européennes pour préserver la ressource. Les accords de pêche constituent pour l'Union européenne un moyen de redéployer une partie de sa « surcapacité de pêche », tout en diminuant la surexploitation de ses propres eaux.

<sup>4</sup> FAO, 2010

<sup>5</sup> Office Nationale des Statistiques de la Mauritanie



### Principe des accords de pêche

Formellement les accords de pêche entre « les nations en eaux lointaines et les pays côtiers » sont fondés sur le principe de complémentarité : la surcapacité dans le Nord et l'abondance dans le Sud permettront un accès privilégié des navires des premiers dans les eaux des seconds. Il s'agit de prélever le « reliquat » disponible, seulement après une évaluation scientifique précise des ressources. Les pays du Nord paient une contrepartie financière annuelle, qui s'élevait par exemple à la fin des années 90 à 150 millions d'euros pour l'accord entre l'Europe et les États d'Afrique de l'Ouest.

### Repos biologique au Nord et surpêche au Sud...

Les autorités mauritaniennes ne disposent pas de moyens conséquents pour effectuer une évaluation efficace des stocks de ressources halieutiques. Cela nécessiterait aussi un meilleur contrôle des capacités de capture réelles des navires étrangers et nationaux. Des experts internationaux dénoncent l'obsolescence du mode de calcul – en tonnes de jauge brute ou TJB –, qui ignore totalement l'incroyable progression des moyens électroniques de détection à bord des navires d'aujourd'hui. Les flottes européennes se déplacent dans les eaux africaines pour capturer avant tout les espèces les plus rentables sur les marchés – tant financiers qu'à la criée – du Nord. C'est donc un modèle de pêche à capitaux que promeut l'Europe à travers les accords de pêche.

### Actualités dans le secteur de la pêche en Mauritanie

Depuis juillet 2012, des débats serrés ont lieu sur le nouveau protocole d'accord de pêche entre l'UE et la Mauritanie.

Cet accord contient des changements importants : interdiction à la pêche au poulpe par les navires de l'UE, augmentation de la contribution financière de l'UE à 110 millions d'euros par an. La flotte européenne aura droit à un quota de 307 400 tonnes de poissons, essentiellement du maquereau et du chinchard. Elle devra désormais payer un montant proportionnel aux quantités capturées - auparavant, les prix étaient fixés à l'avance. Quant aux chalutiers, ils seront limités à des zones plus éloignées de la côte afin de réduire leur impact sur l'environnement et protéger les pêches artisanales mauritaniennes (obligation de pêcher à 20 miles des côtes, au lieu de 13 miles dans l'ancien accord et d'embaucher 60 % de marins mauritaniens, contre 30 %). Le principal point de discordance est l'interdiction faite aux navires européens de prélever le poulpe. La pêche du poulpe est désormais réservée aux flottes locales, tout particulièrement les pêcheurs artisans mauritaniens. L'Espagne, surtout est mécontente car cette mesure touche 24 de ses navires, chassés des eaux mauritaniennes depuis juillet 2012. Les industriels de la pêche disent que cet accord aura des conséquences fâcheuses sur l'emploi des marins espagnols, et que les récentes données scientifiques font apparaître une reconstitution des stocks de poulpe qui avaient été sérieusement surexploités. Mais les artisans mauritaniens sont toujours soucieux de la préservation des ressources car les stocks sont en dessous des niveaux durables.

En janvier 2013, la Commission de la Pêche du Parlement européen a organisé une réunion pour débattre de l'accord. A cette occasion s'est tenue une audition d'experts dont Sid Ahmed Abeid, Président de la section artisanale de la Fédération Nationale de la Pêche de Mauritanie, venu défendre les eaux de son pays. Il a décrit l'évolution du secteur artisanal depuis les trente dernières années. Le secteur artisanal mauritanien fournit selon lui 90 % de l'emploi dans la pêche, avec des personnes qui travaillent dans 50 usines de congélation, dans 12 ateliers de fabrication de pirogues, dans des centaines de magasins de vente de matériels, avec aussi des mareyeurs, des transporteurs, des fabricants de pots. Les pêcheurs artisans ont pris des mesures pour aller vers plus de durabilité : remise à l'eau des poulpes trop petits, poids minimum de 500g, quatre mois d'arrêts de la pêche par an.





Le protocole déjà adopté par le conseil européen des ministres chargés de la pêche, devait entrer en vigueur une fois que le Parlement européen aura donné son consentement. Mais ce nouvel accord de pêche entre l'Union européenne (UE) et la Mauritanie, signé par le conseil des ministres de la pêche en juillet 2012, a été rejeté par la Commission de la pêche du Parlement européen. La commission a considéré que les modalités de l'accord, conclu par le commissaire européen à la pêche et aux affaires maritimes en juillet 2012, "n'étaient vraiment pas à l'avantage de l'UE", selon les mots du président. La principale raison invoquée est le décalage entre les opportunités de pêche accordées et les coûts trop élevés pour l'Union Européenne comme pour les armateurs. Un communiqué du groupe du Parti populaire européen (PPE) a détaillé les raisons du rejet. Selon le PPE, le projet d'accord ne prévoyait pas l'accès aux flottes de pêche européennes spécialisées dans les céphalopodes, laissant 32 bateaux sans alternative, alors qu'aucune raison biologique n'était invoquée. En outre, les quotas de pêche pour les autres secteurs halieutiques étaient réduits drastiquement. Enfin, explique-t-on, la contribution financière de l'UE et le coût du droit de pêche pour les armateurs étaient augmentés de 300 à 400 %. Le gouvernement espagnol a d'ores et déjà demandé la renégociation de cet accord avec les autorités mauritaniennes.

En attendant un nouvel accord, l'horizon des eaux mauritaniennes reste assombri par des flottes asiatiques et européennes.

### **Le pillage de l'Atlantique par des chalutiers et des navires de pêche asiatiques et européens**

Pillé depuis des décennies par des flottes étrangères – espagnoles, françaises, italiennes, russes, japonaises, coréennes, chinoises ou taiwanaises – le « grenier à poissons » de l'Afrique, la Mauritanie se vide de son sang. Son stock de poissons est pillé au prix d'une concurrence déloyale : quand les pêcheurs artisanaux mauritaniens ne peuvent rester que quelques heures en mer, les campagnes de pêche des navires étrangers durent deux à trois mois. Le chalutage qui consiste à racler les faible, moyenne et grande profondeurs des mers (jusqu'à 1000 m), entraîne la raréfaction des espèces de poissons et la destruction des environnements marins. Ce désastre écologique se produit sous les yeux impuissants de la population locale qui vit de cette richesse. À bord des « navires-usines » sont traitées, conditionnées puis congelées, d'énormes quantités de poissons, rapidement expédiées dans les assiettes européennes, coréennes ou chinoises. Près de 70%<sup>6</sup> des produits de la pêche sont expédiés vers l'Europe. Celle-ci importe (tous pays confondus) pour 15,5<sup>7</sup> milliards d'euros de poisson « L'Afrique nourrit l'Europe ! », s'indigne Mamadou Diop Thioune, président du Forum des organisations de la pêche artisanale. « C'est un système de vol organisé du poisson en Afrique, à destination de l'Europe et d'autres pays. » De nombreux acteurs de la pêche en Mauritanie ou au Sénégal, révoltés, se mobilisent pour ne pas rester avec une « arête en travers de la gorge » et tentent de s'opposer à ce système.

### **Regard impuissant face à la pêche illégale ou pêche pirate**

Le fléau de la pêche illégale frappe aussi les eaux mauritaniennes. Il s'agit de pêches non déclarées ni réglementées. Comme beaucoup de pays africains, l'État mauritanien dispose de très peu de moyens techniques pour contrôler et arraisonner les bateaux étrangers. Parfois dotés des plus récentes avancées technologiques, ceux-ci peuvent braconner en haute mer presque en toute impunité. Ces derniers mois, les contrôleurs ont été mobilisés par des bateaux russe, géorgien et ukrainien, que la marine sénégalaise n'arrivait pas à chasser durablement de ses eaux territoriales. Plusieurs chalutiers ont été repérés pêchant illégalement dans la ZEE sénégalaise, dont le Oleg Naydenov, récidiviste notoire, une nouvelle fois surpris en flagrant délit par des agents de la Direction des Pêches du ministère le 4 Mai 2012<sup>8</sup>. À l'impuissance du pays s'ajoutent les insuffisances de l'Union européenne et des autres pays du Nord : excepté la mise en

<sup>6</sup> Rapport sur la situation économique mondiale, FAO, 2011

<sup>7</sup> FAO, 2011

<sup>8</sup> GreenPeace, Liste des contrevenants, réunion de la Commission d'Arraisonement du 4 mai 2012

œuvre d'une liste noire d'armateurs, rien n'est fait pour assurer une meilleure traçabilité des poissons capturés dans les ports occidentaux, qui ne disposent pas toujours de déclaration légale de capture.

### **Pour un euro versé, l'Europe en récupère trois**

Dans le cas du Sénégal, l'ONG Coalition pour des accords de pêche équitables soutient que « si la compensation financière versée par l'UE est importante, elle ne représente qu'une petite partie de la valeur des ressources pêchées. Ainsi, un euro dépensé par l'UE pour la signature d'accords de pêche, en rapporte trois ou quatre au niveau européen. » « Les accords n'ont jamais eu d'effet positif social et économique pour la population sénégalaise », affirme Mamadou Diop Thioune. « Les gouvernements et les gouvernants se sont enrichis sur la misère des peuples en accompagnant sans conscience cet effondrement des stocks. Les accords sont signés au détriment des consommateurs des pays du Tiers monde qui ne peuvent voir leur consommation satisfaite. »

### **Nationalisation de bateaux étrangers : cas du Sénégal**

Après une importante mobilisation des pêcheurs et de leurs organisations, en pleine négociation de renouvellement des accords de pêche, le gouvernement sénégalais a été contraint d'interdire aux navires de l'UE de pêcher dans ses eaux territoriales. Mais pour s'assurer l'accès aux eaux sénégalaises, il existe un moyen moins risqué que la pêche pirate, et plus rapide que de longues négociations internationales : la constitution d'une société mixte de droit sénégalais. Un associé sénégalais, soi-disant majoritaire, enregistre l'entreprise au Sénégal, alors qu'il n'est en fait qu'un employé de son partenaire étranger. Celui-ci le rétribue et « distribue également des pots de vin à tous ses "complices" qui ont permis l'établissement de cette société mixte », résume une étude de la Coordination pour des accords de pêche équitables

Le nombre de sociétés mixtes a explosé dans les années 1990, lorsque le régime des « sociétés mixtes subventionnées » a été introduit dans le cadre des échanges entre pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et l'Union européenne par l'UE elle-même. Ce régime permet d'octroyer une subvention aux armateurs européens qui transfèrent « définitivement » leur navire vers un pays tiers en créant des sociétés mixtes avec des ressortissants de ce même pays, tout en renonçant – pour le navire concerné – à leurs droits de pêche dans les eaux européennes. Les bénéficiaires de cette aide au transfert s'engagent à approvisionner prioritairement le marché européen. Le Sénégal connaît aujourd'hui une explosion de sociétés mixtes :

- 11 sociétés mixtes hispano-sénégalaises, avec 29 chalutiers ;
- 3 sociétés franco-sénégalaises, avec 24 chalutiers ;
- 2 sociétés italo-sénégalaises, avec 7 chalutiers ;
- au moins 1 société sino-sénégalaise, avec 26 chalutiers ;
- 1 société gréco-sénégalaise avec 2 chalutiers ;
- et au moins 1 société coréo-sénégalaise, 1 turco-sénégalaise, 1 américano-sénégalaise.

Toutefois, en 2011, le nouveau gouvernement sénégalais, issu de l'élection présidentielle du 25 mars a annulé 29 autorisations de pêche délivrées par l'ancien président à des chalutiers étrangers. L'affaire des permis de pêche sénégalais a commencé à défrayer la chronique en mars 2010. "Au total, 44 licences de pêche auraient été accordées », souligne Jérôme Frignet, chargé de la surveillance des océans à Greenpeace. Sur les 29 chalutiers impliqués, une dizaine battaient pavillon russe, cinq étaient originaires d'Etats européens (lituaniens et letton) - alors que l'accord de pêche entre l'UE et le Sénégal est suspendu depuis 2006 -, le reste naviguant sous pavillon de complaisance. L'organisation écologiste a estimé le volume de leurs prises entre 120 000 à 130 000 tonnes entre novembre 2011 et avril 2012, soit 60 % de ce que capturent les quelque 10 000 pirogues des pêcheurs artisanaux sénégalais.





### Des sociétés écrans exemptées de droits de douane

Les sociétés-écrans ne sont soumises qu'aux contraintes nationales. Autrement dit, à aucune contrainte. Les côtes africaines deviennent une sorte de buffet en self-service.

Au-delà des eaux territoriales sénégalaises, les étrangers peuvent pêcher dans les eaux de toute la sous-région (Mauritanie, Guinée-Conakry, Guinée-Bissau, Sierra Léone), voire de toute l'Afrique. En octobre 2008, c'est de l'autre côté de l'Afrique, à près de 8.000 km des côtes mauritaniennes que le chalutier El Amine (appartenant à une société mixte espagnole « sénégalisée ») a été arraisonné dans les eaux de Madagascar pour pêche illicite.

Les avantages de ces sociétés au pavillon de complaisance ne s'arrêtent pas là. Elles profitent au maximum du principe central de la globalisation financière : toujours moins d'impôt. La Convention de Lomé autorise les produits halieutiques des pays ACP à pénétrer le marché européen sans droits de douane. Ces sociétés mixtes ont également bénéficié d'exonérations de taxes par le gouvernement sénégalais. Pendant ce temps, les entreprises réellement sénégalaises, regroupées notamment au sein de la Fédération Nationale des GIE de pêche, périssent et licencient. Depuis 2001, les acteurs de la pêche au Sénégal demandent en vain un audit de ces sociétés mixtes. Le gouvernement du Président Sall a finalement, en avril 2012 annulé toutes autorisations de pêche accordées aux chalutiers pélagiques étrangers, avec effet immédiat.

### Les facteurs aggravant

- Une demande de plus en plus forte, une population de plus en plus importante, des réglementations absentes, ou non appliquées, une vision court-termiste, le tout aggravé par :
- des filets fantômes qui déciment inutilement les espèces ;
- le chalutage: une méthode de pêche non sélective qui, avec de grands filets, capture toute espèce et pour les chalutages de fond, détruit de nombreux écosystèmes ;
- la technologie : un bateau des années 2000 a une capacité de capture près de 100 fois supérieure à une unité de pêche des années 50 ;
- l'aquaculture : elle vide les océans. Pour obtenir 1 kg de poissons d'élevage, il faut en moyenne 4 kg de poissons pêchés.

### Collisions en haute mer

Des accidents se produisent souvent en haute mer. Ces accidents sont dus aux collisions entre les gros navires usines et les petites embarcations traditionnelles mauritaniennes. Ils peuvent également être dus aux épaves qui jonchent les fonds marins, engloutis par les eaux.

## POUR PREPARER LE DEBAT

### Profils d'intervenants potentiels

- marin-pêcheur, mareyeur, responsable de criée, transformateur de produits de la mer, pisciculteur, aquaculteur, représentant d'un syndicat de marins-pêcheurs ;
- conseiller technique en aménagement des systèmes aquacoles ;
- poissonniers, représentant de la grande distribution ;
- technicien à l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ;
- juriste du droit maritime ou de la pêche ;
- océanographe, représentant d'institutions comme Ifremer, France Agri Mer, etc. ;
- représentant d'associations comme le Collectif pêche et développement, Greenpeace ;



## Questions d'entrées dans le débat

- Quels sont les instruments dont disposent les pays africains pour refuser le pillage de leurs eaux territoriales ?
- Manger du poisson, une question d'ordre éthique ?
- Comment les océans vont-ils réagir face au dépeuplement de leurs eaux ?
- Comment la biodiversité est-elle affectée par la disparition de certaines espèces ?
- Que peut faire la population occidentale à son niveau pour refuser le pillage des eaux territoriales africaines ?
- Quelles alternatives à une pêche intensive ?
- Quel avenir pour les eaux « poissonneuses africaines » ?
- Que ferons-nous quand les réserves halieutiques de l'Afrique de l'ouest ne seront plus suffisantes pour nourrir l'Europe ?
- Comment connaître la provenance des poissons achetés en supermarchés ?
- L'importation de poissons ne concurrence-t-elle pas les pêcheurs bretons ? (NB : ces poissons arrivent sans droits de douane grâce aux accords de Lomé)
- Quel est le réel coût de la pêche et du poisson ?
- Quel avenir pour la souveraineté alimentaire, pris dans la nasse d'enjeux politiques ?
- Quelle place pour la pêche artisanale et les ressources familiales ?
- Quel parallèle avec la gestion de nos ressources alimentaires renouvelables et non renouvelables ?

## POUR ALLER PLUS LOIN...

### Campagnes en cours

Festival Pêcheurs du monde : <http://www.pecheursdumonde.org/>

### Ressources

#### Webographie

- Ministère de l'économie maritime du Sénégal  
<http://www.dpm.sn/>
- Ministère des pêches et de l'économie maritime de la Mauritanie  
<http://www.peches.gov.mr/MPEMSITE/Documents/arrbio.htm>
- Site ADEPA WADAF, Organisation ouest-africaine pour le développement de la pêche artisanale  
<http://www.adepa-wadaf.org/>
- Centre RITIMO, dossier pêche  
[http://www.ritimo.org/dossiers\\_thematiques/peche/peche\\_intro.html](http://www.ritimo.org/dossiers_thematiques/peche/peche_intro.html)
- Code de pêche de la FAO  
<http://www.fao.org/fishery/code/fr>
- Collectif Pêche et Développement  
<http://www.peche-dev.org/>
- ICSF (Collectif international d'appui à la pêche artisanale), site trilingue  
<http://www.icsf.net/>
- L'encre de mer  
<http://www.l-encre-de-mer.fr/>
- Regard sur la pêche et l'aquaculture  
<http://aquaculture-aquablog.blogspot.fr/>
- Site de la Commission Européenne, pêche  
[http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/international/agreements/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/international/agreements/index_fr.htm)  
[http://europa.eu/pol/fish/index\\_fr.htm](http://europa.eu/pol/fish/index_fr.htm)
- Site de l'Ifremer  
<http://wwz.ifremer.fr/institut>





<http://wwz.ifremer.fr/peche/Le-monde-de-la-peche/La-peche/Par-qui/Pecheurs-professionnels/Marin-pecheur>

- Site du Ministère de l'agriculture et de la pêche français : <http://agriculture.gouv.fr/peche-aquaculture>

### Bibliographie

- « La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture », Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture), Rome, 2010.
- « Main basse sur la sardinelle, le scandale des autorisations de pêche au Sénégal : un drame en cinq actes », Greenpeace, Enquête sur le pillage organisé des ressources pélagiques du Sénégal entre mars 2010 et avril 2012.
- « La pêche en Mauritanie : une conquête difficile », Hamady, H. O. B.ould & Weigel J-Y., 1998, Afrique contemporaine, n°187, 3e t., pp77-97.
- « Pêcheries maritimes et fluviales en République islamique de Mauritanie », Kone, S., mémoire de fin de 1er cycle, Ecole nationale d'administration du Sénégal, 1963, Dakar.
- « La transformation des produits de la mer et l'essor de Port-Etienne », Larrat, H., 1960, Industries et travaux d'outre-mer, février, pp79-91.
- « La pêche en Mauritanie : du désert à la mer ou l'appropriation d'un espace halieutique », Le Cœur Christine, 1994, Doctorat de géographie, Université Paul Valéry, Montpellier.
- « Las pesquerías canario-africanas en el engranaje del Africanismo español », Martínez Milán Jesús, 1990, Awraq : Estudios sobre el mundo árabe e islámico contemporáneo, pp97-122.
- « Las pesquerías canario-africanas (1800-1914) », Martínez Milán Jesús, 1992, Madrid, Centro de investigacion economica y social de Canarias.
- « Integrating Western Saharan Coastal Fisheries into the International Economy, 1885-1975 », Martínez Milán Jesús, 2006, XIVth International Economic History Congress' acts, Helsinki.
- « Perspectives de développement des industries de la pêche en Mauritanie Moal », R. A., 1959, Port-Etienne, Laboratoire des pêches maritimes.
- « Marine Sciences in Mauritania », Morcos Selim, 1977, Mission Report, Paris, Unesco, 6p.
- « Port-Etienne : port de pêche et de commerce de la Mauritanie », Noguier Pierre, 1960, Industries et travaux d'outre-mer, février, pp73-78.
- « Les « Mauritaniens » 1945-1990 : les pêcheurs langoustiers bretons dans un monde en mutation », Pencalet-Kerivel Françoise, 2006, Doctorat en histoire, Université de Bretagne-Sud., 819p.

### D'autres films sur le sujet

- « Une pêche d'enfer » de Vincent Bruno / 23' / 2006 / CNC 11.11.11
- « Global Sushi : nos enfants mangeront des méduses » de Jean-Pierre Canet / 93' / 2009 / CAPA et CANAL +
- « Murky Waters, crevetticulture du Bangladesh » du SSNC / 13' / 2010
- « Le cauchemar de Darwin » d'Hubert Sauper / 110' / 2004 / ARTE et WDR
- « Le droit de survivre, la conservation des tortues et la survie des pêcheurs » de ICSF / 38' / 2008 (diffusé par le CRISLA et RITIMO)

### Jeux et animations

- Ciné-Action (inspiration de la méthode Colibris) ;
- Jeu de la pêche ;

<http://www.lafibala.org/wakka.php?wiki=JeuX>